



ARRÊTÉ

approuvant la dénomination d'un chemin dans
la commune de Collonge-Bellerive.

du 4 décembre 1951

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de M. Henri Lacroix, adressée au Grand Conseil, en date du 17 octobre dernier, demandant que le nom de "Armand Dufaux" soit donné à une voie publique de Genève;

vu la lettre du service des Archives d'Etat, en date du 7 novembre 1951 suggérant de donner le nom d'Armand Dufaux à un chemin sur la commune de Collonge-Bellerive, proche de son lieu d'atterrissage et de l'emplacement de son monument;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, en date du 23 novembre 1951 approuvant la suggestion des Archives d'Etat;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

ARRÊTÉS

X De donner le nom de "Chemin Armand Dufaux" au chemin actuellement sans nom qui conduit de "Sous Cherre" (gazonnière) à la Cablule jusqu'à Corsier-Port, en souvenir d'Armand Dufaux qui pour la première fois a fait la traversée du lac en avion.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
Archives 1 ex.
Sautier 1 ex.



F. Combel